

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 22 novembre 2021**

**Délibération n° CP-2021-1043**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Oullins

Objet : Développement urbain - Secteur La Saulaie - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé au 11 avenue Jean Jaurès et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Opéra - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0412 du 22 février 2021

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Blandine Collin

Affiché le : mardi 23 novembre 2021

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Charmot (pouvoir à M. Seguin), M. Ben Itah (pouvoir à M. Bagnon), M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira).

**Commission permanente du 22 novembre 2021****Délibération n° CP-2021-1043**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Oullins

Objet : Développement urbain - Secteur La Saulaie - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé au 11 avenue Jean Jaurès et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Opéra - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0412 du 22 février 2021

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier de la Saulaie à Oullins, la Métropole de Lyon a souhaité acquérir un bien à l'amiable.

Il s'agit d'un petit immeuble constitué d'un local commercial (boulangerie) au rez-de-chaussée et de locaux à usage d'habitation à l'étage, situé au 11 avenue Jean Jaurès à Oullins, sur la parcelle cadastrée AM 114, d'une superficie de 246 m<sup>2</sup> et appartenant à la SCI Opéra, représentée par monsieur Yves Saby. Il fait l'objet d'un bail commercial avec un locataire, comprenant également l'habitation.

Pour ce faire, la Commission permanente a approuvé le 22 février 2021, par délibération n° CP-2021-0412, cette acquisition au prix de 335 000 €.

Cependant, cette vente n'a pu être signée, le vendeur ayant déposé une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) dite DIA offre, sans acquéreur, conformément à la possibilité offerte par l'article L 211-5 du code de l'urbanisme.

En conséquence, la Métropole a pris un arrêté de préemption n° 2021-03-09-R-0147, le 9 mars 2021, toujours au prix de 335 000 €.

L'acte de vente a été signé les 14 et 16 juin 2021.

Dans ces conditions, la délibération précitée est devenue caduque et il y a lieu de l'abroger ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0412 du 22 février 2021 approuvant l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 335 000 €, d'un immeuble situé au 11 avenue Jean Jaurès à Oullins sur la parcelle cadastrée AM 114 d'une superficie de 246 m<sup>2</sup> et appartenant à la SCI Opéra, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier de la Saulaie.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à cette abrogation.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211122-269459-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 novembre 2021 Date de réception préfecture : 23 novembre 2021
---